

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2228)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE111

présenté par
Mme Laernoès, rapporteure
à l'amendement n° CE41 de M. Laisney

ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, substituer à l'année :

« 2035 »

l'année :

« 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à repousser l'échéance à une date qui tienne en compte de la nécessaire montée en compétences du secteur du bâtiment dans les métiers de la rénovation et de la performance thermique.